

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**



ARRETE N° **26\_4050** du **22 JUIN 2026**

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**Madame Pascale FROGER**

Attaché contractuel

Chef du service Evaluation globale des besoins de la personne

Direction Sarthe Autonomie

Direction générale adjointe des Solidarités

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** Délégation est donnée à Madame FROGER, attaché contractuel, Chef du service Evaluation globale des besoins de la personne, à l'effet de signer :

tous les actes relevant de ses activités telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

**à l'exception :**

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
  - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 10 000 € HT,
  - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 10 000 € HT,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 10 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

**ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame FROGER, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté sera assurée par :

- Madame Sylvie POITRINEAU, puéricultrice contractuelle, Chef du bureau Evaluation globale des besoins des moins de 20 ans,
- Monsieur Julien DA SILVA, attaché contractuel, Chef du bureau Evaluation globale des besoins des 20 ans et plus, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026,

à l'effet de signer :

- les correspondances ou décisions n'entraînant pas d'incidence financière supérieure à 3 000 € HT,
- les bordereaux de transmission,
- les correspondances techniques avec les services extérieurs.

ARTICLE 3 Délégation est donnée à Madame FROGER, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 4 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame FROGER, Madame POITRINEAU et Monsieur DA SILVA, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».



Le Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de légalité le	<b>22 JUIN 2026</b>
et de sa publication ou notification le	<b>22 JUIN 2026</b>